

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 1090)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
M. Lefèvre

TITRE

À la fin du titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement »,

les mots :

« étendre le bénéfice des tarifs réglementés de l'électricité sans accompagnement du bouclier tarifaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mieux tenir compte de l'objet de la proposition de loi.